

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 03 février 2022

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 27/01/2022
Présents : 17	<i>L'an deux mille vingt-deux et le trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 0	<b>Présents :</b> Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Didier VORDY
Votants: 17	
Pour: 17	
Contre: 0	<b>Représentés:</b>
Abstentions: 0	<b>Présents non votants :</b>
	<b>Excusés:</b> Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL
	<b>Absents:</b>

**Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian " - Plan de communication (élus, habitants,...)**

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux, de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et du Conseil départemental de l'Hérault.

A ce titre, le Pays a notamment pour missions d'assurer la responsabilité de l'information et la communication sur l'OGS, la production des documents de communication nécessaires au bon déroulement de la démarche Grand Site de France, et la représentation institutionnelle de l'OGS dans les instances extérieures.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication de l'OGS (élus, habitants,...) a fait l'objet d'une fiche action inscrite au programme d'actions 2019-2023 de l'OGS. Il s'agit de l'action 12 de l'axe 4 : « Mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation ».

Pour mémoire, ce programme d'actions a été validé :

- en comité de pilotage local de l'OGS le 18 décembre 2018,
- par les sept conseils municipaux et le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2019,
- par le comité syndical du Pays le 2 avril 2019,
- en Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) le 25 avril 2019,
- en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) le 3 décembre 2020.

Le Pays n'a pas attendu la mise en œuvre d'un tel plan de communication pour assurer l'information et la communication sur l'OGS. En effet depuis 2012, le Pays :

- a déjà organisé des réunions publiques d'information auprès des habitants,
- organise régulièrement des interventions au sein des conseils municipaux des communes concernées, et devant les instances de la Communauté de Communes,
- a déjà diffusé largement un document pédagogique qui présente la démarche Grand Site de France, et s'est équipé de deux kakémonos, réalisés par le Réseau des Grands Sites de France (RGSF),
- a déjà diffusé une fiche d'information sur la mission OGS au sein de la pochette Pays,
- diffuse régulièrement des communiqués de presse et des posts sur la page facebook institutionnelle du Pays,